

France-Papeete: Repair and maintenance services of security and defence materials

OJ S 164/2019 27/08/2019

Contract notice

Services

Directive 2009/81/EC**Section I: Contracting authority/entity**

I.1. Name and addresses

Official name: SSF Polynésie française

Postal address: SSF Polynésie française, BP 9880

Town: Papeete CMP

Postal code: 98715

Country: France

For the attention of: M. le directeur d'antenne du ssf pf

E-mail: ssf-antenne-papeete@armees-polynesie.pf**Internet address(es):****Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Maîtrise d'œuvre de l'arrêt technique intermédiaire 2020 — AT1 8N1 — de l'Arago

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: Zone de réparation navale de Fare Ute, 98715 Papeete.

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in months: 12

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent avis concerne un accord-cadre conforme aux dispositions de l'article R. 2362 du décret 2018-1075 du 3.12.2018. Cet accord-cadre porte sur la maîtrise d'œuvre de l'arrêt technique intermédiaire 2020 — AT1 8N1 — de l'Arago. Il s'inscrit dans le cadre d'une procédure négociée avec publicité préalable conformément aux dispositions des articles L. 2324-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26.11.2018 et R. 2361-8 à R. 2361-12 du décret n° 2018-1075 du 3.12.2018. Le premier marché subséquent constitue le socle de l'objet de l'accord-cadre et s'exécutera comme suit:

- en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21, le marché pourra comporter une ou plusieurs tranche(s) optionnelle(s) selon les modalités qui seront explicitées dans le dossier de la consultation,
- en application des articles R. 2362-1 à 2362-8, le marché subséquent précisera les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre et qui seront réalisées soit dans le cadre d'une part ferme soit au moyen de bons de commande,
- en application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21, le marché subséquent présentant des aléas techniques importants pourra comporter une part provisionnelle pour commandes de fournitures ou services.

Les autres marchés subséquents pourront s'exécuter selon les mêmes modalités.

II.1.6. CPV code(s)

50600000 Repair and maintenance services of security and defence materials

II.1.7. Information about subcontracting

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent avis concerne un dépôt de candidatures.

Le présent avis concerne un accord-cadre conforme aux dispositions de l'article R. 2362 du décret 2018-1075 du 3.12.2018. Cet accord-cadre porte sur la maîtrise d'œuvre de l'arrêt technique intermédiaire 2020 — AT1 8N1 — de l'Arago. Les prestations attendues du titulaire visent à une obligation de résultats et consistent en:

- une prestation de maîtrise d'œuvre pendant toute la durée de l'arrêt technique prévu du 25.5.2020 au 20.7.2020. Cette prestation inclue une phase de préparation de l'arrêt technique, une phase d'exécution de l'arrêt technique avec la mise à disposition d'un ou plusieurs chefs de chantier pendant toute la durée de l'arrêt technique. Ce chef de chantier présent en permanence sera chargé de la coordination des travaux des différents intervenants étatiques ou industriels et rendra compte à la maîtrise d'ouvrage représentée par l'ingénieur responsable du Service de soutien de la flotte (SSF) et une phase de clôture de l'arrêt technique (compte rendus des travaux réalisés),
- des prestations de réalisations des travaux de maintenance préventive de niveau industriel sur la base d'une liste de travaux fournie par le SSF. Le titulaire sera en charge de la contractualisation de ces prestations avec des industriels locaux ou métropolitains de son

choix mais qualifié sur les travaux attendus. Chaque travail devra donner lieu à un compte rendu de travaux transmis par le titulaire,
— des prestations correctives: notifiées sur une part à bon de commande pendant la phase de préparation et la durée de l'arrêt technique (devis/barèmes). Les marchés subséquents basés sur ce fondement seront passés selon l'apparition des besoins.
Estimated value excluding VAT: 440 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Les prestations faisant l'objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas affermir.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 25.5.2020. Completion 20.7.2020

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Conformément à l'article L. 2391-7 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26.11.2018 et R. 2391-21 à R. 2391-24 du décret n° 2018-1075 du 3.12.2018., le marché peut prévoir une retenue de garantie.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum dans les conditions fixées par le titre IV de la loi n° 2013-100 du 28.1.2013 et du décret n° 2013-269 du 26 mars modifié. Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'État. La monnaie de compte est l'euro.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. En application de l'article 38 du décret n° 2016-361, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour l'attribution de l'accord-cadre et son premier marché subséquent, en cas de groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement d'entreprise solidaire. Pour l'exécution de l'accord-cadre, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du groupement ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer et le groupement nouvellement

constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: — le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899,

- le candidat devra produire un formulaire DC2, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent,
- document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager la société,
- si le candidat est en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet,
- un extrait K ou K-bis ou extrait D1 datant de moins de 3 mois,
- tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément à l'article 40-3° du décret n° 2016-361,
- une attestation fiscale et un certificat social délivré par l'URSSAF, justifiant de la régularité fiscale et sociale.

Les candidatures n'ayant pas été écartées sont examinées au regard des conditions fixées par décrites aux articles R. 2342-1, R. 2342-2, R. 2342-4 à 6 et R. 2342-12 du décret n° 2018-1075 du 3.12.2018.

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

- liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services effectués au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé). Il peut être demandé que les livraisons et les prestations de service les plus importantes sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut,

par une déclaration de l'opérateur économique,
— pour les marchés de services ou de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché,
— description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates 3

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

M19H0000800

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.9.2019 - 11:00

IV.3.5.

Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Pour les candidats établis dans l'Union européenne (hors France):

1) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de leur établissement, attestant de que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L. 2341-1, L. 2341-4 à L. 2341-5, du code de la commande publique;

2) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée au L. 2341-2 du code de la commande publique;

3) un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné au L. 2341-3 du code de la commande publique. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve sus mentionnés, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat.

En outre, les candidats doivent transmettre:

4) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France;

5) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29.4.2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale;

6) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants:

A) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription;

B) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de

l'inscription au registre professionnel;

C) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de 6 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Sous-traitance

Les sous-traitants seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions de l'article R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L. 2341-1 à L. 2341-5 du code de la commande publique ou s'il ne présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser. Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc.

Modalités de transmission des candidatures

Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents au stade des offres.

Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sauf besoin justifié.

L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation.

Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (article R. 2332-11 du code de la commande publique).

Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis.

Plis par voie postale:

Service de soutien de la flotte en Polynésie française — BP 9880 — 98715 Papeete CMP.

Les candidatures seront transmises par voie postale sous pli cacheté à l'adresse ci-dessus en recommandé avec demande d'avis de réception.

Mention à porter obligatoirement sur l'enveloppe extérieure de transmission des dossiers: «Ne pas ouvrir — nom du destinataire — objet et n° du marché ou du dossier de consultation — nom et adresse de la société postulante».

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 23.8.2019.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Polynésie française

Postal address: BP 4522, Tél: 00 689 40 50 90 25 — fax: 00 689 40 45 17 24

Town: Papeete

Postal code: 98713

Country: France

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Papeete

Postal address: BP 4522, Tél: 00 689 40 50 90 25 — fax: 00 689 40 45 17 24

Town: Papeete

Postal code: 98713

Country: France

VI.5.

Date of dispatch of this notice
23.8.2019